

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno -TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY ; M. RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON ; Mme PERREY Peggy.

Le conseil nomme Mme Delphine RENAUT pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif au régime de primes du personnel (RIFSEEP) : accepté à l'unanimité

RIFSEEP : Rajout d'un groupe 1 dans la filière animation et technique

M. le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture des Vosges a demandé à reprendre la délibération du 24/10/2024 pour créer un groupe 1 dans la filière adjoint technique et adjoint d'animation.

C'est pourquoi, le conseil municipal reporte la délibération prise en dernier conseil et confirme à l'unanimité la création d'un groupe 1 dans la filière animation et un groupe 1 dans la filière technique : l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) sera de 20 % du maximum autorisé, soit 2.268 € /an pour un temps complet.

Par ailleurs, le conseil municipal confirme que le RIFSEEP ne sera pas accordé aux agents en cas d'arrêt maladie.

RD74A : Avenant

M. le Maire informe le conseil que les travaux sont presque terminés. Ne reste plus que quelques marquages au sol et panneaux à installer.

L'entreprise ne nous a pas transmis les compléments suite aux modifications apportées au marché. La question sera revue en prochain conseil.

Le marché a été signé pour la commune à 255.465 € HT. Une subvention DETR de 64.000 € a été obtenue et une amende de police de 36.000 € a été touchée.

TARIFS 2025

M. le Maire propose de reconduire pour 2025 les tarifs suivants :

- Affouages :
Pour la saison 2025/2026 : 6 € le stère sans taxe
- Cantine : Repas : 4,50 €
- Périscolaire : Facturation au forfait

Matin de 7h30 à 9h00 :

Quotient familial < à 850 € : 1,50 €

Quotient familial > à 850 € : 1,65 €

Midi de 13h00 à 13h30 :

Quotient familial < à 850 € : 0,50 €

Quotient familial > à 850 € : 0,55 €

Soir de 16h30 à 18h30 :

Quotient familial < à 850 € : 2,00 €

Quotient familial > à 850 € : 2,20 €

- Cimetière :
 - Concession 30 ans : 150 €
 - Concession 50 ans : 250 €
 - Plus de concession perpétuelle
 Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.
- Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans
- Salle Polyvalente : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village.
Pour les habitants du village uniquement :
 - Pour une journée : 150 € (hors week-end, en semaine)
 - Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 €
+ 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location
 - Pour les enterrements au cimetière de Bazailles : Gratuit
 - Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
 - Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)

Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

1 € sera facturé pour participation au retrait des ordures ménagères.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif en vigueur.

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.

Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

Prolongation durée mandat du Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire propose au conseil de prolonger d'un an le conseil municipal des jeunes afin qu'il soit revoté en 2026, comme la municipalité.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité et modifie le règlement pour mentionner que la durée du mandat du CMJ sera de 3 ans et non de 2 ans.

Subvention Association Généalogie Liffol-Neufchâteau

M. le Maire propose au conseil d'attribuer une subvention à l'association de Généalogie de Liffol-Neufchâteau suite à la numérisation de registres de conseils municipaux qui sont repartis aux archives départementales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association.

Remboursement de Frais

M. le Maire fait part au conseil que Mme RENAUT Delphine et Mme BABIC Lorraine ont payé personnellement du matériel pour le repas des anciens et pour les décorations de Noël.

Pour Mme RENAUT, il s'agit de nappe et chevalets pour le repas des aînés et de décorations pour Noël, pour un total de 75,71 €

Pour Mme BABIC, il s'agit d'ardoises pour la décoration du repas des aînés, pour un total de 18,95 €.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser ces sommes aux personnes concernées.

Décisions Modificatives

M. le Maire demande au conseil municipal d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous afin de finaliser les dernières dépenses du budget 2024 :

1. Au cp intérêts des emprunts
 - Cp 66111 : + 2.800 € à prélever sur le cp 615231
2. pour les amortissements :
 - Cp 681 : + 3.600 € grâce à la recette en investissement du même montant sur le cp 280415342
3. pour les transferts en investissement des barnums payés en fonctionnement :
 - Cp 2188-93 : + 223 € par prélèvement sur le cp 231-14 (voirie)
4. pour le paiement de la maintenance du SDEV 2023+2024 :
 - Cp 65568 : + 2.000 € par prélèvement sur le cp 615231
5. pour le paiement des formations BAFA / BAFD :
 - Cp 6218 : + 1.000 € par prélèvement sur le cp 615231
6. pour la subvention à l'Association de Généalogie :
 - Cp 65748 : + 100 € par prélèvement sur le cp 615231

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.

Divers :

- Spectacle de Noël : Le spectacle se tiendra samedi 14 décembre à 10h30 à la salle polyvalente pour un coût de 870 € toutes charges comprises.
- CLSH 2024 : M. le Maire présente le bilan du CLSH 2024. 54 enfants ont fréquenté le centre sur les 3 semaines d'ouverture du 5 au 23 août 2024. Le coût total des dépenses (fournitures, sorties, repas, frais de personnel) est de 9.780 €. Il a été facturé aux parents 4.360 € de prestations. La CAF prend en charge 60 % des sorties, soit 1250 € et nous verse une aide 1.760 € pour le service rendu. La commune a un reste à charge de 2.400 € environ.
- Pour le CLSH 2025, une info a été faite pour recruter de nouveaux BAFA en 2025. M. le Maire est chargé de poser la question aux 2 BAFAS formés (Emilien et Lou-Ella) s'ils peuvent revenir en 2025.
- Questionnaire maison 12 RD74 : M. le Maire présente au conseil le questionnaire travaillé en commission sur le devenir de cette bâtisse que le conseil souhaite aménager en un lieu commun. Il sera distribué avec le bulletin municipal.
- Dégâts suite à coup de vent : M. le Maire présente au conseil municipal les photos prises lors du coup de vent il y a 15 jours. Les plaques polycarbonate du préau de l'école se sont envolées. Une déclaration aux assurances a été faite et les experts doivent se rencontrer la semaine prochaine.

Séance levée à 21 heures 15.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 10 Décembre 2024.

Le Maire,
Bruno ORY

